



Plan de Déplacements Urbains

Révision du Plan de Déplacements Urbains / *Réunion publique – janvier 2019*



Le PDU, qu'est ce que c'est ?



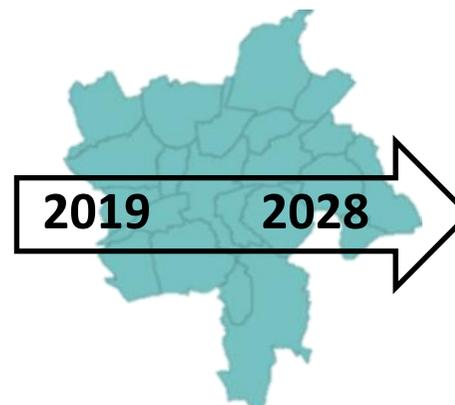
Qu'est ce qu'un Plan de Déplacements Urbains ?



Une **document de planification**,
déclinaison du volet
mobilité du SCoT



Qui définit les
principes
d'organisation de
**tous les modes de
transport** dans une
optique de **mobilité
durable**



Un **document de
programmation**
qui engage la
métropole pour les
**10 prochaines
années**



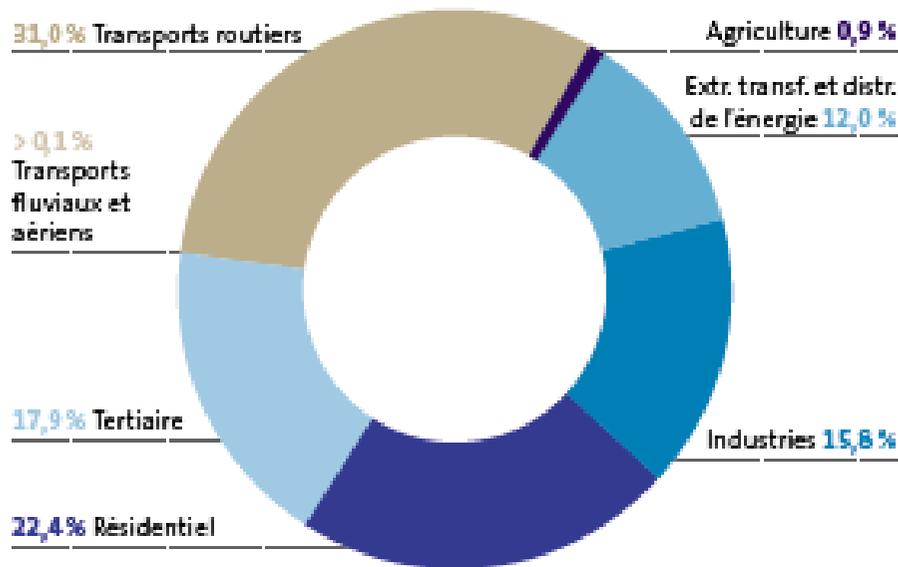
Une **démarche
partenariale**, de
**concertation et
d'échanges**
depuis 2 ans

Pourquoi la mobilité durable ?

- Pour prendre en compte les enjeux environnementaux
- Pour améliorer l'accessibilité aux zones les plus denses
- Pour donner accès à la mobilité pour tous, y compris les publics les plus défavorisés

Le plan d'actions du PDU favorise la mobilité durable par des actions concrètes à horizon 10 ans.

Répartition des émissions de gaz à effet de serre (GES énergétiques) par secteur d'activité en 2010 — Lig'Air - Inventaire des émissions 2010 v1.1 (mai 2015)



Quel espace occupé pour transporter 60 personnes ?

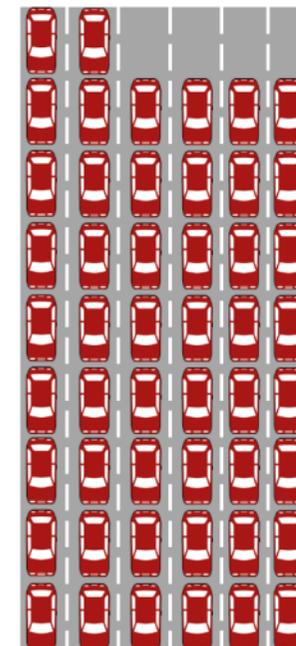
1 bus = 45m²



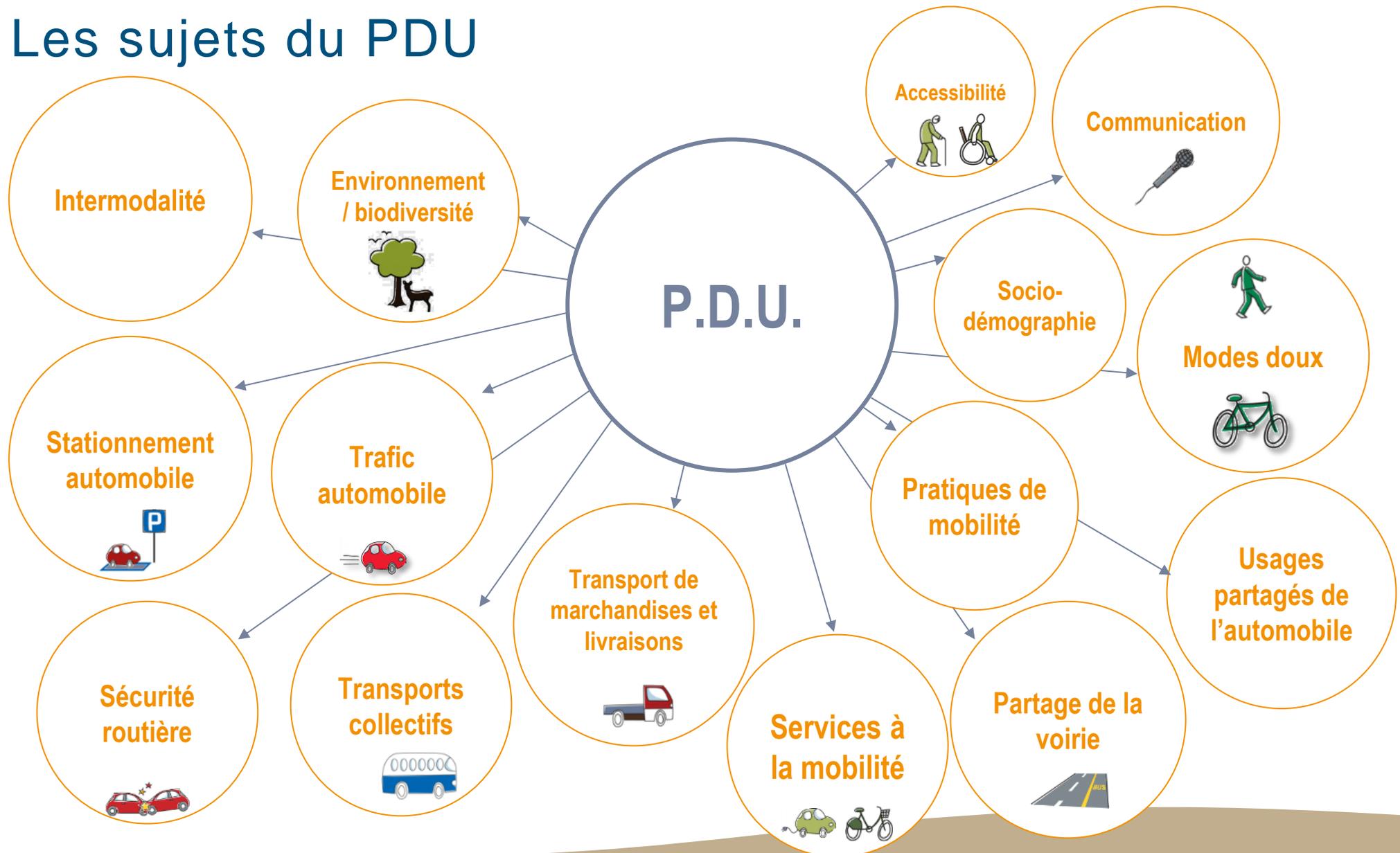
60 vélos = 150m²



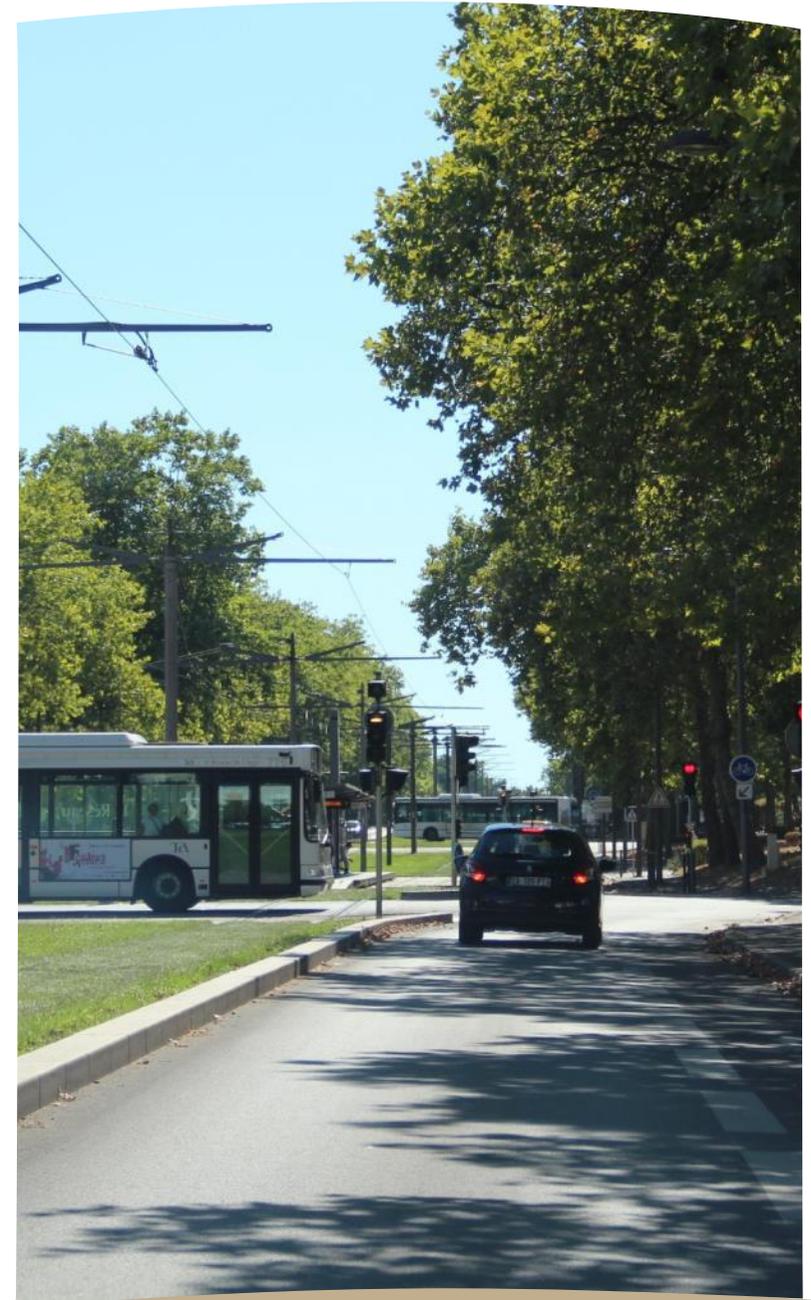
50 voitures = 750m²



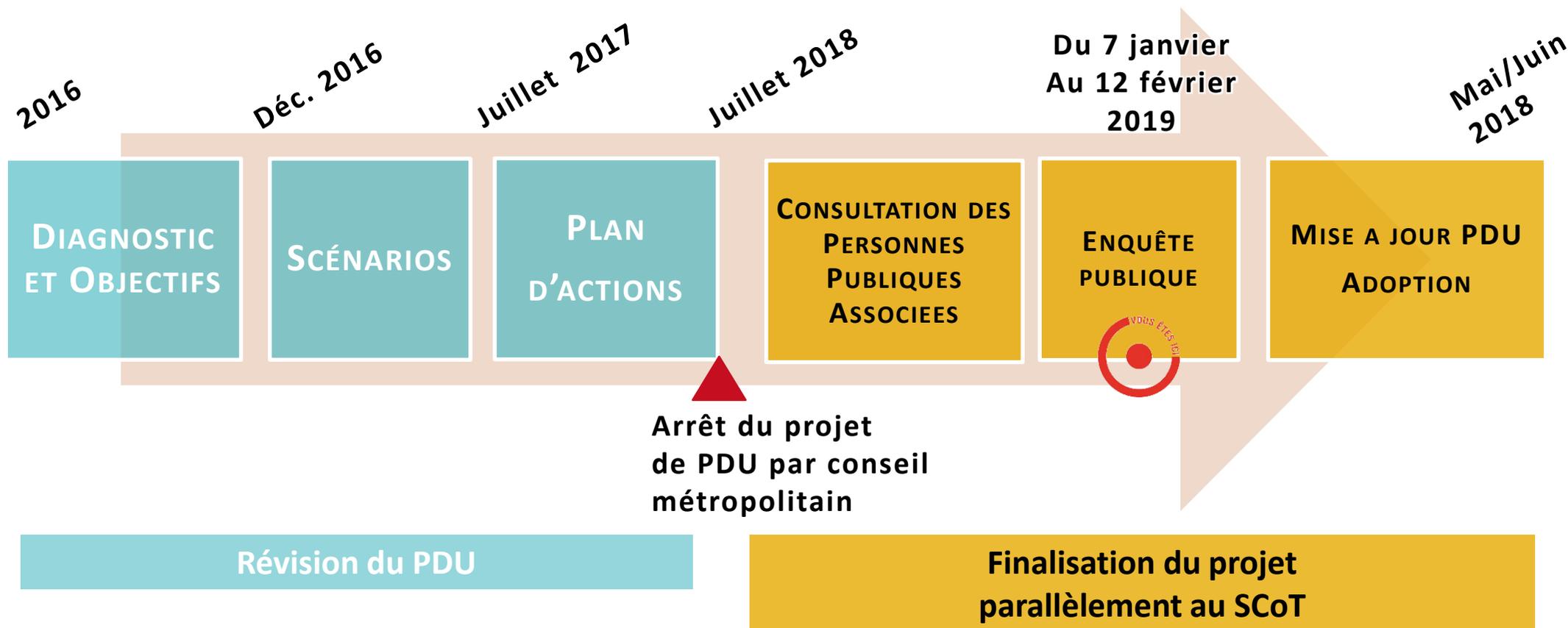
Les sujets du PDU



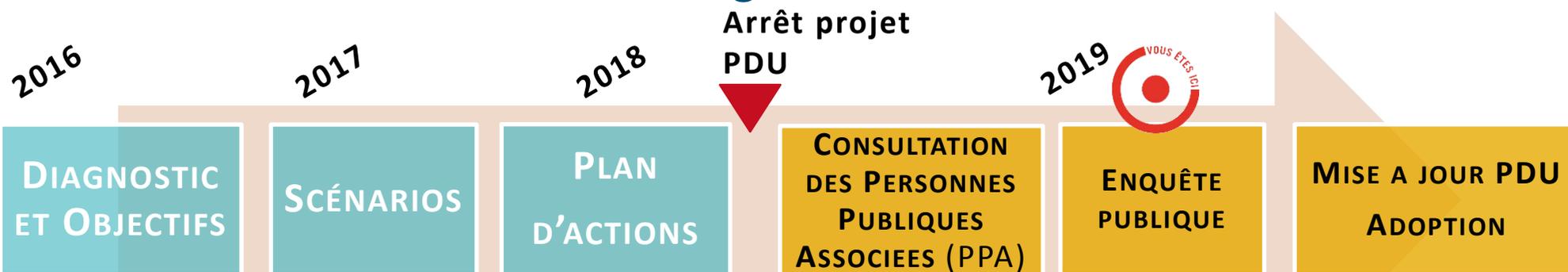
Rappel des étapes précédentes



Les phases d'élaboration d'un PDU



Une concertation tout au long de l'élaboration



Avec les associations, entreprises, communes...

Séminaire lancement

Ateliers

Ateliers

Consultation des PPA

Ateliers

Avec les citoyens

Concertation mobilité périurbaine

Enquête publique

Réunions publiques



Les enjeux de la Métropole en matière de mobilité

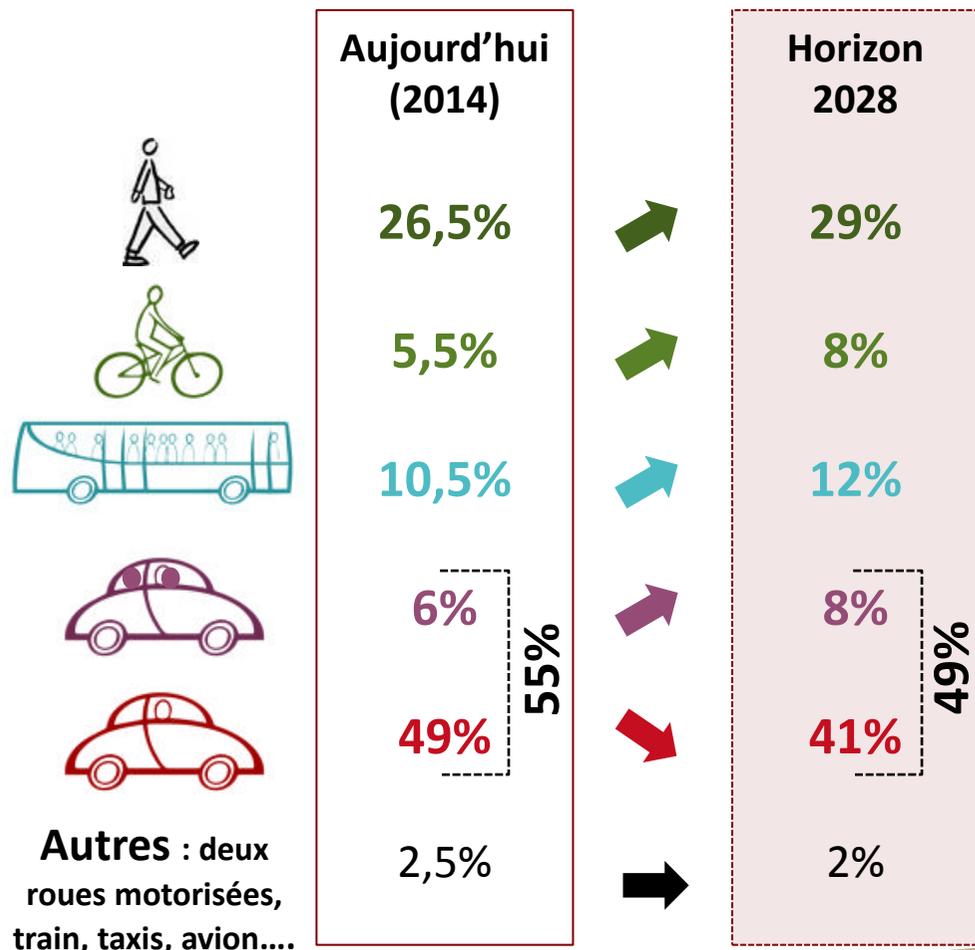
- Favoriser un **développement urbain moins dépendant de l'automobile** en s'appuyant sur la « ville des proximités »
- Améliorer l'attractivité et le rayonnement du territoire en encourageant l'**innovation** et en développant les **interconnexions avec les réseaux nationaux et régionaux**
- Donner **plus de place aux piétons et cyclistes** dans l'espace public
- Renforcer l'**attractivité** et l'**efficacité des services de transports**, développer de nouveaux services de mobilité et **améliorer l'intermodalité**
- Garantir une **mobilité pour tous**
- **Préserver l'environnement et la santé**

■ Deux grandes orientations stratégiques pour y répondre :

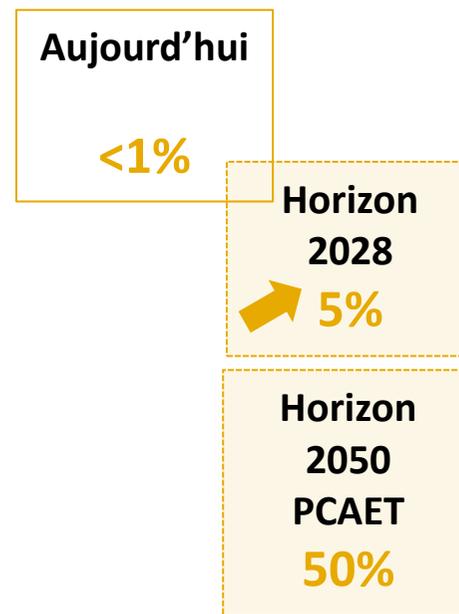
- l'organisation du réseau viaire et le partage de l'espace public en faveur des modes alternatifs
- l'amélioration des performances du réseau de transports collectifs

Les ambitions du PDU : Moins d'un déplacement sur 2 effectué en voiture à horizon 10 ans

Evolution projetée des parts modales des habitants



Evolution projetée de la part des véhicules faiblement émissifs



Horizon 2050 PCAET
40 % des déplacements en voiture

Plan d'actions proposé



Le plan d'actions : 5 axes déclinés en 22 actions

I. Développer un **partage de la voirie** plus équitable favorisant les modes alternatifs

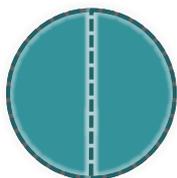
II. Renforcer l'**attractivité des transports collectifs** et des **services mobilité**

III. **Accompagner** les usagers et territoires vers une mobilité plus durable et innovante

IV. Articuler **développement urbain et transport**

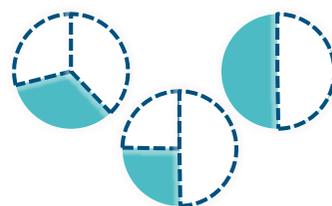
V. **Etendre** les solutions de mobilité au-delà des **frontières administratives**

Les actions peuvent relever de trois niveaux d'actions différents, traduisant un état d'avancement variable :



FAIRE

Conditions réunies
Décrire les mesures à engager
Programmer les actions
Garantir la cohérence
Planifier l'évaluation et le suivi
Etc.



ETUDIER

(POUR FAIRE)

Conditions à préciser
Engager les études techniques
Constituer une gouvernance
Engager des discussions
Etc.



ANTICIPER

Conditions non réunies
Opportunité
Veille
Sensibilisation
Etc.

Axe I. Développer un partage de la voirie plus équitable favorisant les modes alternatifs



Objectif :

- Donner plus de place aux modes alternatifs à la voiture solo pour simplifier et encourager l'usage des solutions de mobilité plus durables, notamment dans les zones les plus denses, et dans une démarche multimodale d'accessibilité du territoire.

5 actions :

- 1.1 Donner un cadre à l'évolution du partage de la voirie
- 1.2 Organiser le réseau viaire structurant
- 1.3 Construire la ville pour les modes actifs
- 1.4 Faire de la politique de stationnement un levier du report modal
- 1.5 Améliorer le fonctionnement des livraisons

Déclinaisons phares de l'axe I



Réaménagement de la
RD2020 Nord et Sud

Requalification des
Mails à plus long terme

Elaboration de
documents cadre à
court terme

Amélioration des
**franchissements de
Loire** pour les modes
actifs

Mise en œuvre de
nouvelles liaisons bus

Axe II. Renforcer l'attractivité des transports collectifs et des services de mobilité



Objectif :

Améliorer les performances, l'accessibilité et l'attractivité des transports collectifs et de services mobilités pour les usagers, afin de renforcer leur usage

5 Actions :

- 2.1 Améliorer l'efficacité du réseau de transport urbain
- 2.2 Simplifier l'usage et améliorer l'image du réseau
- 2.3 Faciliter l'intermodalité avec les réseaux de transports collectifs
- 2.4 Développer les services à la mobilité
- 2.5 Améliorer l'accessibilité du réseau de transports collectifs

Déclinaisons phares de l'axe II

Aménagements
« **Chronobus** » sur les
lignes fortes du réseau
TAO



Schéma directeur des
pôles de rabattement



Doublement de la flotte
du **service TPMR**



Expérimentation de nouvelles
offres de mobilité dans les
secteurs les moins denses
(**Transport à la demande en
temps réel / Covoiturage**)



Réflexion sur la simplification et
l'homogénéisation de la
tarification (ex : *tarification scolaire
en lien avec la Région*)



Axe III. Accompagner les usagers et les territoires vers une mobilité plus durable et innovante



Objectifs :

- Encourager les usagers au changement de pratiques de mobilité par une meilleure **communication**, une meilleure **centralisation de l'information**, et un **accompagnement des différents publics**
- Encourager les initiatives et l'usage des **véhicules motorisés les plus propres**.

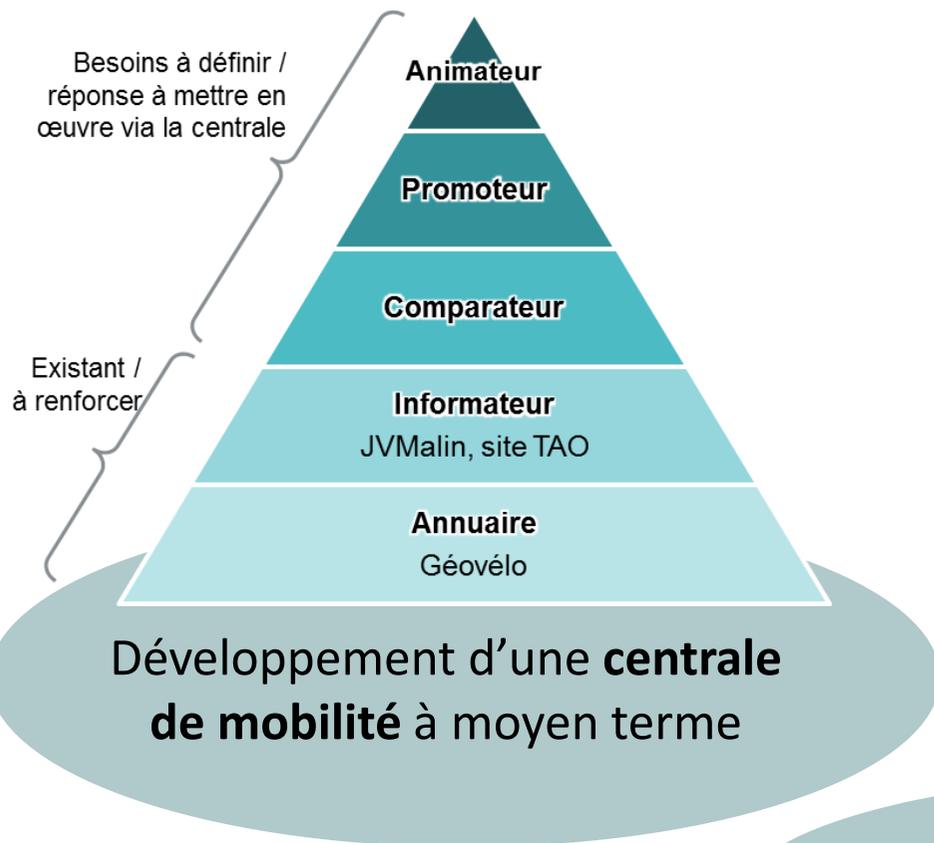
5 actions :

- 3.1 Observer les comportements et leur évolution
- 3.2 Orchestrer les actions d'encouragement à la mobilité durable / Développer une centrale de mobilité
- 3.3 Accompagner les usagers et territoires les plus contraints vers la mobilité durable
- 3.4 Faire partie des « smart cities » ou « villes intelligentes »
- 3.5 Faciliter l'accès à la mobilité moins carbonée et réduire les nuisances liées aux véhicules motorisés



Source : keolis.com

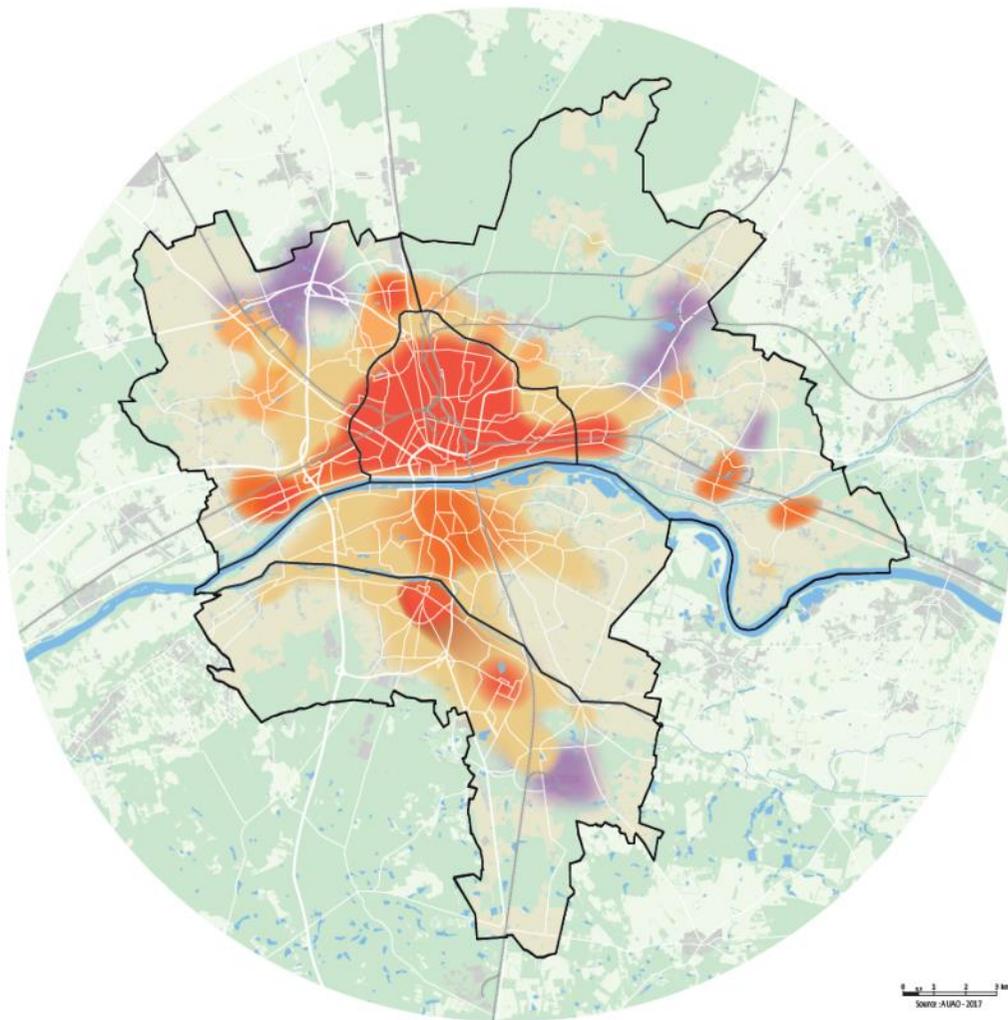
Déclinaisons phares de l'axe III



Transformation progressive de la flotte bus en « **100 % électrique** »

Traiter les points noirs bruits et informer sur la qualité de l'air

Axe IV : Articuler développement urbain et transport



Objectifs :

- Porter un urbanisme qui limite le recours à la voiture particulière : **construire la ville sur elle-même**, limiter l'étalement urbain, **accompagner les projets de développement** pour en garantir l'accessibilité, notamment par des aménagements en faveur des modes alternatifs.

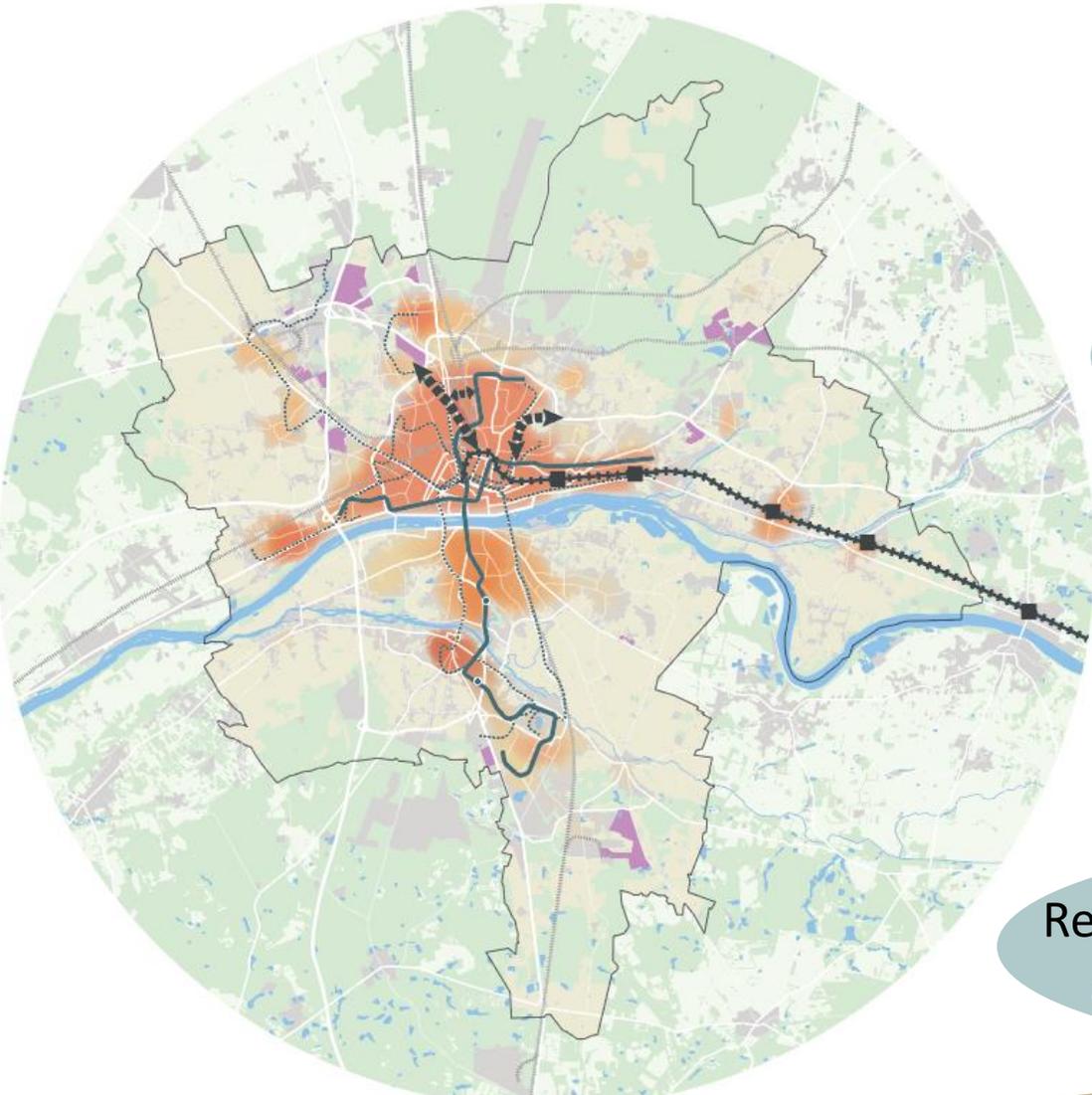
3 actions :

- 4.1 Donner la priorité à un urbanisme moins dépendant à la voiture
- 4.2 Faire des quartiers de gares les vitrines de la Métropole
- 4.3 Adapter les réseaux de transport au développement du territoire (projets d'infrastructures viaires et de transports collectifs)

Déclinaisons phares de l'axe IV

— lignes de tramway
- - - - - lignes de bus structurantes
(1-2-3-7 express)

◄-----► principe d'extension
du réseau structurant
-■-■-■- remise en service de
ligne ferroviaire



Intensification de la ville des proximités (SCoT)

Nouvelles stations tramway (Co'met, Larry)

Gare d'Orléans

Accompagnement du quartier Interives avec une offre de transport structurante (téléphérique, projet Transport en commun en site propre)

Renforcement de la desserte en transport sur l'axe Jean Zay-Droits de l'Homme

Axe V. Etendre les solutions de mobilité au-delà des frontières administratives



Objectif :

- Porter et promouvoir la mobilité durable en dehors de la Métropole

4 Actions :

- 5.1 Favoriser une les coopérations à l'échelle de l'aire urbaine
- 5.2 Penser l'accessibilité à grande échelle
- 5.3 Valoriser le transport ferroviaire sur le territoire
- 5.4 Optimiser le transport de marchandises sur le territoire

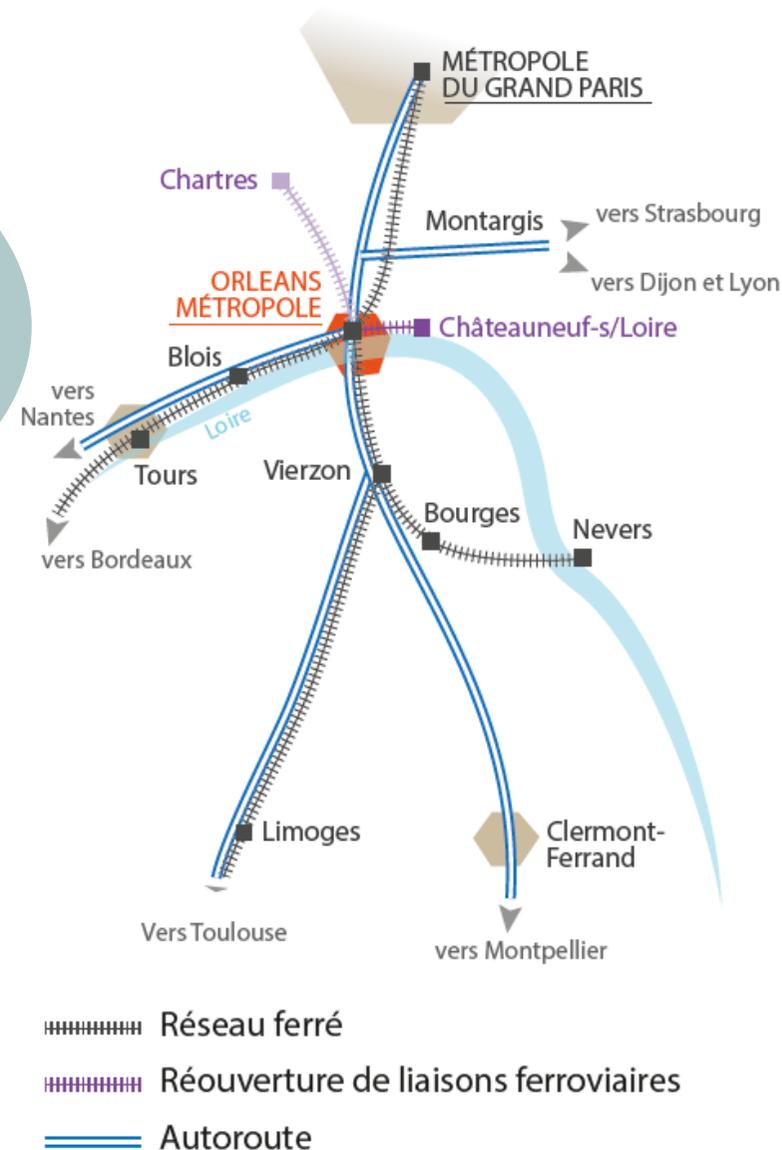
Déclinaisons phares de l'axe V

Création de pôles d'intermodalité le long de l'A10

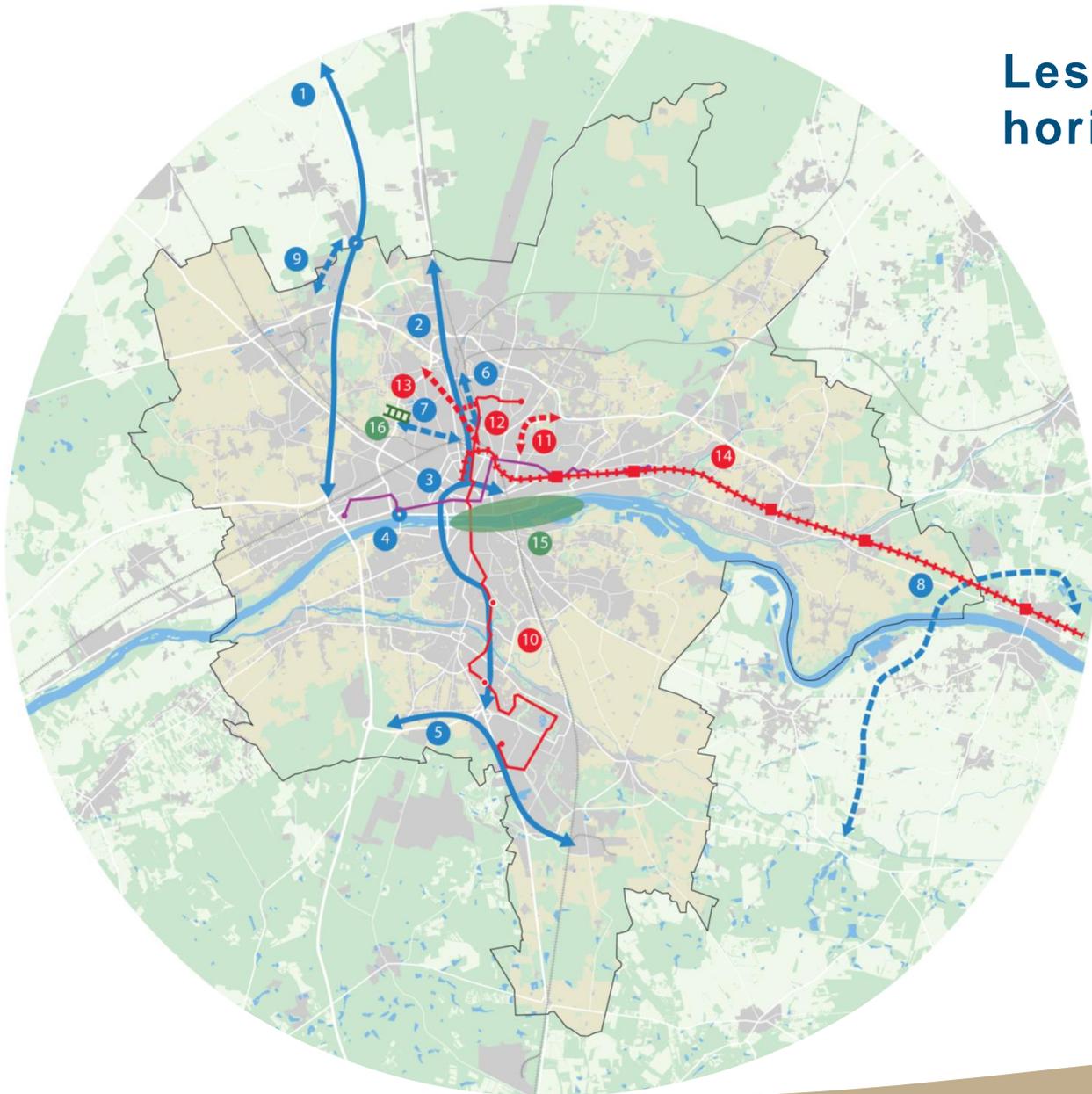
Solutions de mobilité complémentaires à développer dans l'attente réouverture de la ligne ferroviaire Orléans-Châteauneuf

Coopération à l'échelle de l'aire urbaine/InterSCoT (observatoire, covoiturage, ...)

Réalisation du contournement de Jargeau



Les projets d'infrastructures à horizon PDU



Réseau transports collectifs lourds

 lignes de tramway existantes

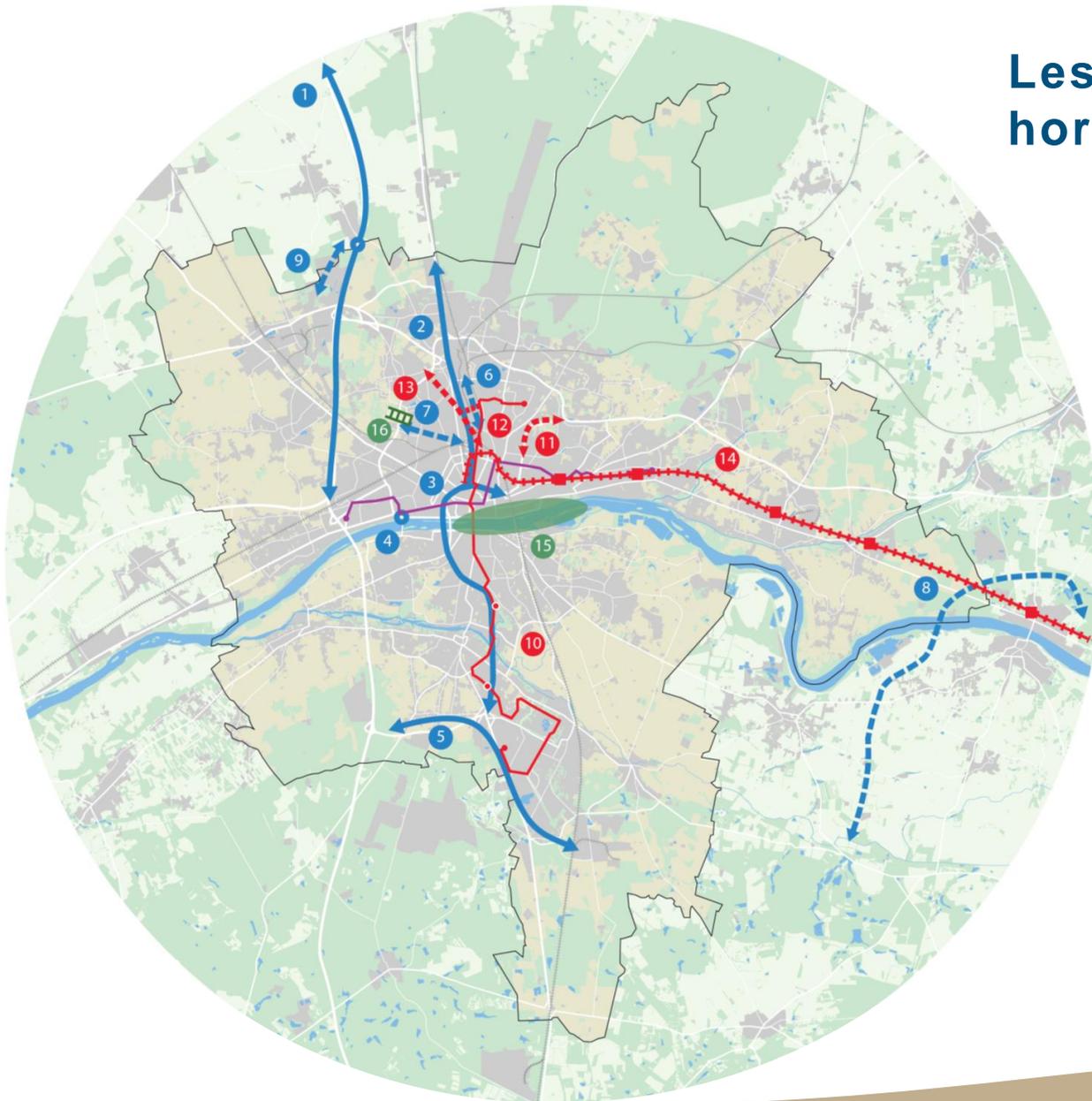
Projets de transports collectifs structurants

-  10 Nouvelles stations sur la ligne A
-  11 Liaison Jean Zay Droits de l'Homme
-  12 Téléphérique
-  13 Liaison Interives
-  14 Ligne Orléans - Châteauneuf

Projets pour les modes actifs

-  15 amélioration du franchissement de la Loire pour les cycles
-  16 projet de passerelle cyclo-piétonne entre le quartier des chaises et le futur quartier d'Alleville

Les projets d'infrastructures à horizon PDU



Requalification de voie existante

- 1 Elargissement de l'A10
- 2 RD2020
- 3 Mails
- 4 Tête nord du Pont de l'Europe : *en accompagnement du développement du secteur*
- 5 RD2271 et desserte de la Saussaye

Voirie nouvelle

- 6 Voie Victor Hugo : *en accompagnement du développement urbain Interives*
- 7 Voie des Groues : *en accompagnement de la ZAC et en préfiguration du doublement de la RD2157*
- 8 Contournement de Jargeau
- 9 Echangeur de Gidy : *en accompagnement du développement du pôle 45*

Enquête publique

**ORLÉANS
MÉTROPOLÉ
DE DEMAIN**

**INFORMEZ-VOUS
AUJOURD'HUI
POUR MIEUX VOUS
DÉPLACER DEMAIN !**

RÉUNION PUBLIQUE
**Plan de Déplacements
Urbains**

Jeudi 17 janvier 2019
de 19h à 21h
**à l'Auditorium du Musée des
Beaux-Arts d'Orléans**

ORGANISÉE DANS LE CADRE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE
**sur le Schéma de COhérence Territoriale
et le Plan de Déplacements Urbains**

Du 7 janvier au 12 février 2019
28 permanences dans toutes les mairies de la Métropole
+ d'infos sur orleans-metropole.fr

Enquête publique du 7 janvier et au 12 février 2019

Pour vous informer sur le projet de PDU :

- Sur <http://www.orleans-metropole.fr/1415/politique-de-deplacements.htm>
- Au siège de la métropole et dans les mairies
- Lors des **28 permanences des commissaires** enquêteurs

Pour donner votre avis sur le projet de PDU :

- **Sur les registres** disponibles dans les **mairies** de la métropole
- **Par courrier au siège de la métropole**
 - *A l'attention de monsieur le président de la commission d'enquête pour la révision du SCOT et du PDU*
 - *Orléans Métropole, 5 place du 6 juin 1944, 45000 ORLEANS*
- **Par mail à l'adresse** pdu@orleans-metropole.fr



Échanges avec la salle

Pour toutes questions ou avis sur le PDU : pdu@orleans-metropole.fr

